

C.

Seront admises les productions de toutes les nations, si par la décision des juges compétents elles ont été trouvées dignes d'être exposées, et pourvu qu'elles ne l'aient pas été dans les précédentes Expositions Internationales de cette Série.

D.

Les trois Divisions de cette Exposition se subdiviseront dans les Classes suivantes. Dans chaque Classe il sera établi un Comité distinct chargé du Choix.

DIVISION I.—BEAUX-ARTS. BEAUX-ARTS APPLIQUÉS OU NON APPLIQUÉS À DES OUVRAGES D'UTILITÉ, ET EXÉCUTÉS DEPUIS 1863.

- CLASSE 1. Peintures de toute espèce, à l'huile, à l'aquarelle, à la détrempe, sur Cire, sur Émail, et sur Glace, Porcelaine, etc. Mosaïques, Dessins de toutes sortes.
- .. 2. Sculpture, Modelage, Découpage et Ciselure sur Marbre, Pierre, Bois, Terre-Cuite, Métal, Ivoire, Verre, Pierres Précieuses, ou toute autre matière.
- .. 3. Gravure, Lithographie, Photographie considérées sous le point de vue artistique, exécutées dans les douze mois précédents.
- .. 4. Projets et Dessins d'Architecture, Photographies de Bâtimens achevés. Études ou Restaurations de Bâtimens existants, et Modèles.
- .. 5. Tapisseries, Tapis, Broderies, Châles, Dentelle, etc., exposés, non comme objets de manufacture, mais pour leurs dispositions artistiques, soit en forme, soit en couleur.
- .. 6. Dessins pour toute espèce d'Industries de Décoration.
- .. 7. Reproductions; c'est-à-dire, Copies de grandeur exacte de Tableaux Anciens ou du Moyen Age, peints avant A.D. 1556. Reproductions de Mosaïques et d'Émaux. Copies en Plâtre et en Ivoire Céramique. Electrotypes d'Anciens Ouvrages d'Art, etc.

DIVISION II.—MANUFACTURES. MACHINES, SUBSTANCES ET PROCÉDES.

- CLASSE 8. Tissus de Soie et de Velours.
- .. 9. Acier :—
- a* Manufactures d'Acier, autre que la Coutellerie et les Outils tranchants.
- b* Coutellerie et Outils tranchants.
- .. 10. Instruments et Appareils de Chirurgie.
- .. 11. Voitures, excepté celles de chemins de fer ou des chemins à ornières (tramways).
- .. 12. Substances employées comme nourriture :—
- a* Produits Agricoles et Substances Fertilisatrices employées dans la Culture.
- b* Épicerie, Salaisons, et Préparations d'Aliments.
- c* Vins, Spiritueux, Bières et autres Boissons, Tabac.
- d* Ustensiles de toute espèce propres à Boire, exposés pour l'originalité de la forme ou pour la nouveauté, et pour l'usage du Tabac.
- .. 13. La Cuisine et sa Science.

DIVISION III. CLASSE 14.—INVENTIONS SCIENTIFIQUES RÉCENTES ET NOUVELLES DÉCOUVERTES DE TOUTE ESPÈCE.

E.

Tous les objets destinés à l'Exposition doivent être nouveaux. Cependant, dans le but d'augmenter les avantages de l'Exposition sous le point de vue de l'Éducation, les Commissaires de sa Majesté garderont, quand il sera possible, certains espaces pour les Collections d'Œuvres Anciennes dans la Division de l'Industrie.

F.

Les objets seront strictement arrangés selon les Classes.

G.

Les Gouvernemens Étrangers qui désireront obtenir une garantie d'espace, peuvent l'obtenir en en faisant la demande avant le 1^{er} janvier 1873. Toutefois, les espaces garantis ne seront conservés pour aucun objet étranger qui n'aura pas été délivré au temps nommé par les Commissaires de Sa Majesté.

H.

Les objets produits dans le Royaume-Uni, aussi bien que les objets produits dans les pays étrangers, pour lesquels aucun espace n'aura été garanti, devront être envoyés directement à l'Exposition pour l'inspection et l'approbation des juges nommés à cet effet. Tous les objets doivent être délivrés dans le bâtiment aux propres places qui seront désignées plus tard, et aux soins des officiers nommés, sans aucuns frais de transport, etc., déballés, étiquetés et prêts à être exposés immédiatement.

